

Paris, le 21 avril 2022

Dernier volet de la "réforme" de la formation des enseignant-es et CPE : Encore une rentrée à l'aveugle !

L'ultime volet de la dernière "réforme" de la formation des enseignant-es et CPE doit entrer en vigueur à la rentrée 2022, pour les premières promotions de fonctionnaires stagiaires lauréats des nouveaux concours 2022. Les équipes des universités, et en leur sein des INSPÉ, déjà mises à mal par cette n-ième "réforme", doivent, encore une fois, préparer à l'aveugle la rentrée prochaine, pour ces futurs lauréats qui seront placés en responsabilité de classe à mi-temps avec un mi-temps de formation (pour ceux sans expérience ni formation antérieure aux métiers de l'enseignement) ou en responsabilité à temps plein avec 10 à 20 jours de formation (pour ceux issus des masters MEEF).

Quelle formation leur sera proposée ? Qui l'assurera réellement ? Selon quelles modalités ? Avec quels moyens financiers et humains ? Reçu, à sa demande, par la direction générale de l'enseignement supérieur (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur le 15 avril, le SNESUP-FSU, a une nouvelle fois posé les questions urgentes concernant les modalités de recrutement des formateurs en service partagé, les conditions de travail des équipes "plurielles", les missions des e-inspé, les effets des recommandations du rapport de l'Inspection générale (IG) sur les PPPE (Parcours préparatoire au professorat des écoles), les finalités de la mission de l'IG sur les personnels de statut Second degré dans les universités. Il a aussi questionné la DGESIP sur le Diplôme inter-universitaire pour les fonctionnaires stagiaires à mettre en œuvre pour la rentrée alors que la circulaire afférente n'est toujours pas parue et que les forces manquent pour une *réelle* formation des fonctionnaires stagiaires dans l'université ; il est d'ailleurs à craindre qu'elle soit tout bonnement impossible à assurer.

Pour le SNESUP-FSU il ne suffit pas de répéter, comme le font les services du MEN et du MESRI depuis plusieurs semaines, que la formation des fonctionnaires stagiaires "doit se faire à l'INSPÉ". Le SNESUP-FSU ne peut que constater qu'aucune information concrète, ne serait-ce que réglementaire, ne semble pouvoir être formulée à trois mois de la fin de l'année universitaire.

Au-delà des mots, il demande des mesures concrètes, c'est-à-dire :

- des moyens humains et financiers pour une formation des enseignants réellement professionnelle et universitaire ;
- la mise en place de commissions multipartites pour le recrutement des collègues en temps partagé après définition de profils de poste répondant aux besoins réels des équipes ;
- la modification de la composition des conseils des INSPÉ, pour une meilleure représentation des personnels ;
- la prise en compte par le MESRI de l'avis du CHSCT ministériel de juillet 2021 sur la souffrance des personnels, lequel est demeuré sans réponse à ce jour.

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)